

Compte rendu du Conseil Municipal
De Lésigny sur Creuse
22 Novembre 2021

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le Lundi 25 Octobre à 18 h 30, salle de la Mairie.

Etaient Présents : D. LEROY – P. PICARD – S. SEMPÈRE – A. POUILLOT – S. BLUET – D. TREMBLAIS – C. VOYEZ – P. BEAUVAIS – S. MAINGAULT – A. MENARD – P. ENGRAND

Etaient Absents Excusés : C. FORESTIER – JN COLIN

Secrétaire de séance : P. BEAUVAIS

Ouverture de la séance à 18 h 40

Ordre du jour :

- Changement des horaires de l'agence postale
- Mise en place des différentes commissions communales et des divers syndicats
- Délibération concernant l'achat de l'épaveuse
- Délibération modifiant le nombre d'adjoints
- Vote des indemnités pour le 4^{ème} adjoint
- Droits de préemption
- Règlement intérieur du conseil municipal
- Point budgétaire
- Délibération concernant la dématérialisation des autorisations d'urbanisme
- Devis concernant les infiltrations d'eau au local des producteurs

1 – SIGNATURE DU PROCES VERBAL DU 25 OCTOBRE 2021

Le procès verbal du 25 Octobre 2021 a été signé à l'unanimité des membres présents

2 – CHANGEMENT DES HORAIRES DE L' AGENCE POSTALE

Pour répondre aux attentes de nos administrés, nous proposons une réorganisation des créneaux d'accueil de notre agence postale. Ainsi, à compter du 1^{er} Décembre 2021.

Les horaires d'ouverture au public seraient les suivants :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 10 h à 11 h 15 et de 15 h 30 à 17 h 30

Samedi : 10 h à 12 h

Délibération

1 - Après un vote à mains levées, les conseillers votent **à l'unanimité** le changement des horaires de l'agence postale à compter du 1^{er} décembre 2021

3 – MISE EN PLACE DES DIVERSES COMMISSIONS COMMUNALES ET DES DIVERS SYNDICATS

Monsieur Le Président de séance précise que :

Conformément à l'article L2121-22 DU CGCT, le conseil municipal peut former au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par les adjoints référents. Aussi, le Président propose de créer, les commissions municipales suivantes, chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil :

- La commission des finances ou de l'administration général traiterait les dossiers relatifs aux domaines suivants : achat et commande publique, affaires juridiques, état civil, et pompes funèbres, finances et fiscalité, patrimoine, ressources humaines, service généraux, systèmes d'informations.

- La commission voirie
- La commission bâtiments
- La commission espaces verts, cimetière
- La commission animations, fêtes et commémorations
- La commission gestion salle du Pré du four
- La commission : site internet, bulletin communal, communication
- La commission sociale

Les commissions peuvent faire appel à des experts.

• **Commission des finances, activités administratives et économiques**

M. LEROY D., M. PICARD P., M. SEMPERE S., M. BEAUVAIS P., COLIN JN, M. ENGRAND P., TREMBLAIS D., Mme FORESTIER C.

• **Commission des Bâtiments**

M. LEROY D., M. PICARD P., M. SEMPERE S., M. MAINGAULT S., COLIN JN, M. TREMBLAIS D., Mme BLUET S.

• **Commission agriculture et de la voirie**

M. LEROY D., M. PICARD P., M. SEMPERE S., M. MENARD A., M. MAINGAULT S.

• **Commission des espaces verts et embellissement**

M. LEROY D., M. SEMPERE S., M. BEAUVAIS P., M. MAINGAULT S, TREMBLAIS D.

• **Commission de l'Urbanisme et de l'aménagement du territoire**

M. LEROY D., M. PICARD P., M. SEMPERE S. M.COLIN JN, M. MAINGAULT S., M. TREMBLAIS D., M. VOYEZ C., Mme BLUET S.

• **Commission des Associations locales, des activités et animations culturelles, de conservation et développement du patrimoine et de la bibliothèque**

M. LEROY D., M. ENGRAND P, M. MENARD A., M. TREMBLAIS D., M. BEAUVAIS P.

• **Commission de la Communication et de l'information**

M. LEROY D., Mme BLUET S., M. SEMPERE S. M. MENARD A. , M. TREMBLAIS D., M. ENGRAND P.

• **Commission Appels d'offres**

M. LEROY D., M. PICARD P., M. SEMPERE S. M.COLIN JN, Mme BLUET S. , M. VOYEZ C.

• **Commission Action sociale**

M. LEROY D., M. PICARD P., M. SEMPERE S. M.BEAUVAIS P., M. MAINGAULT S., M. MENARD A.

• **Comité de jumelage LESIGNY/BIBICHE**

M. LEROY D., M. TREMBLAIS D., M. VOYEZ C., M. BEAUVAIS P.

• **Gestion de la salle du pré du four**

M. BEAUVAIS P., M. VOYEZ C., M. ENGRAND P.

COMITE LOCAL DE COUSSAY LES BOIS

Titulaire : LEROY Daniel

Suppléant : MENARD Alain

AGENCE DES TERRITOIRES

Titulaire : LEROY Daniel

Suppléant : BLUET Sophie, MAINGAULT S.

SIVEER

Titulaire : PICARD P.

Suppléant : COLIN JN

SIMER

Titulaire : PICARD P.

Suppléant : TREMBLAIS D

CNAS

Titulaire : LEROY Daniel, SEMPERE S.

Suppléant : Mme BLUET S.

ACTION EMPLOI

Titulaire : LEROY Daniel, SEMPERE S.

4 - ACHAT DE L'EPAREUSE

Monsieur Le Président rappelle les conditions d'achat d'une épareuse par Mr PIERRON, Maire actuellement empêché.
Les conditions :

- Absence de délégation pour cet achat
- Dépassement de la somme définie pour l'achat d'une épareuse en conseil municipal

Monsieur Pierron a procédé à cet achat de manière illégale le 3 Août dernier pour un montant de 7 600 € HT soit 9 500 € TTC, étant privé de ses délégations sur délibération du conseil municipal réuni en février 2021. La Sous-préfecture, contrôle de la légalité par un courrier du 21 Septembre 2021 nous demande de délibérer afin de régulariser cet achat.

Délibération

Après un vote à mains levées, les conseillers acceptent par 9 voix Pour et 1 voix contre (Mme BLUET S.) de régulariser cet achat.

5 - DELIBERATION MODIFIANT LE NOMBRE D'ADJOINT

Monsieur Le Président propose aux membres du conseil municipal d'élire un 4^{ème} adjoint. Pour ce faire nous devons modifier la délibération du 25 Mai 2020 concernant le nombre d'adjoints.

Le nombre d'adjoints pour une commune de 500 à 1000 habitant ne peut excéder 30 % des membres du conseil, soit 5 adjoints maximum.

Il est proposé la création d'un 4^{ème} poste d'adjoint.

Délibération

Après un vote à mains levées, les conseillers acceptent à **l'unanimité** d'augmenter à quatre le nombre d'adjoints.

6 - ELECTION D'UN 4^{ème} ADJOINT

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10

À déduire : bulletins blancs ou nuls : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

Mme BLUET S. 9 voix

M MAINGAULT S. 1 voix

Délibération

Après un vote à bulletins secrets, Mme BLUET Sophie a été proclamée élue 4^{ème} adjoint

7 - INDEMNITE POUR LE 4^{ème} Adjoint

Suite à l'élection du 4^{ème} adjoint, il convient de lui allouer des indemnités de fonctions

- L'article L2123-24 III dispose que « lorsqu'un adjoint supplée le Maire dans les conditions prévues par l'article L2122-17, il peut percevoir pendant la durée de la suppléance et après délibération du conseil municipal, l'indemnité fixée par le Maire par l'article L2123-23. L'indemnité du 4^{ème} adjoint sera versée à compter du 23 Novembre 2021.

Délibération

Après un vote à mains levées, les conseillers acceptent à **l'unanimité** le versement des indemnités au 4^{ème} adjoint à compter du 23 Novembre 2021.

8 - DROITS DE PREEMPTION

Monsieur Le Président rappelle que lors des conseils municipaux du 7 Septembre et 5 Octobre 2020, il avait été pris des délibérations concernant différents droits de préemption.

Ces droits de préemption se situaient :

- les Froux, AS 166, AS 174, ZH18, ZH19,ZH17,ZH 16, ZH 15, ZH 13
- rue du Port à Lésigny, ZE 22, ZE 20, AD 299, AD 300, AD 302
- Rue des Ecoles, AD 123
- Route de coussay les bois, AH 167

A ce jour, Monsieur Le Président de séance propose aux membres du conseil municipal de suspendre le droit de préemption sur certains des parcelles précitées :

- les Froux, AS 166, AS 174, ZH18, ZH19,ZH17,ZH 16, ZH 15, ZH 13
- rue du Port à Lésigny, AD 299, AD 300, AD 302

Délibération

Après un vote à mains levées, les conseillers votent à **l'unanimité** de suspendre le droit de préemption sur les parcelles

- les Froux, AS 166, AS 174, ZH18, ZH19,ZH17,ZH 16, ZH 15, ZH 13
- rue du Port à Lésigny, AD 299, AD 300, AD 302

9 – REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Le Président de séance informe les membres du conseil municipal de la mise en place d'un règlement intérieur du conseil municipal .

L'article L2121-8 du Code général des collectivités territoriales prévoit que l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Monsieur Le Président présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement, qui retrace les modalités de fonctionnement du Conseil mais également les moyens mis à disposition des élus municipaux.

Délibération

Après un vote à mains levées, les conseillers votent à **l'unanimité** le règlement intérieur du conseil municipal

10 – DEMATERIALISATION DES ACTES D'URBANISMES

Monsieur Le Président de séance informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu un courrier concernant la dématérialisation des autorisations d'urbanisme au 01/01/2022, et qu'une nouvelle convention fixant les modalités d'organisation entre le service instructeur et la commune doit être signée avant la fin de l'année pour une prise d'effet au 1^{er} Janvier prochain.

Il existe deux modèles de conventions :

- Une version **N°1** qui offre la possibilité au Maire de déléguer sa signature au service instructeur pour les seuls courriers de notification d'incomplet ou de pièces manquantes. L'arrêté sera toujours signé par lui ou son adjoint.
- Une version **N°2** qui reprend les mêmes pratiques qu'aujourd'hui ; le maire signe tous les courriers de notification d'incomplet ou de pièces manquantes et la commune informe le demandeur soit électroniquement ou par la poste par lettre recommandée avec AR.

Délibération

Après un vote à mains levées, les conseillers votent **à l'unanimité** la convention **N°1** déléguant la signature au service instructeur concernant les courriers de notifications d'incomplet ou de pièces manquantes

INFORMATIONS DIVERSES

- 1) Concernant les travaux d'infiltrations d'eau du local des producteurs, deux devis ont été étudiés (entreprise **COMBASTEL** et entreprise **SOPREMA**). Le devis de l'entreprise COMBASTEL a été validé par le conseil pour un montant de 753.60 €.
- 2) Un point sur la collecte des ordures ménagères a été faite par D. LEROY et P. PICARD par rapport aux nouvelles modalités des circuits qui entreront en vigueur à compter du 1^{er} Janvier 2022.
- 3) Après un travail d'études et de concertation collective réalisés par les enfants de notre école communale, Mme Pauline HAY, directrice de cet établissement nous fait la proposition d'un nom à donner à notre école : **l'ECOLE DES QUATRE VENTS** ; Une délibération sera proposée à la prochaine réunion du conseil municipal.

S. SEMPERE fait un rapide compte rendu de la dernière réunion du SIVOS qui s'est tenue le 4 Novembre 2021.

- Rapport de la DDPP de janvier 2021. Il précise qu'un certain nombre de non conformités représentant des manquements aux bonnes pratiques d'hygiène et aux exigences réglementaires applicables à cette activité réclamait que nous prenions en compte dans les meilleurs délais ces remarques.

- Les membres du SIVOS ont voté à l'unanimité de passer à la facturation mensuelle des repas et de la garderie à compter de janvier 2022. Le paiement pourra se faire par divers moyens :

- * Le prélèvement automatique
- * Le paiement payfip (impôts.gouv)
- * Le paiement en numéraire dans les bureaux de tabacs agréés
- * L'envoi d'un chèque au centre éditique

- Label numérique (subvention de l'académie) : la somme de 1780 € a été octroyée aux écoles pour l'investissement de matériels informatiques.

A la demande des enseignantes, il a été décidé de l'achat d'un tableau numérique pour l'école de lésigny, de 4 tablettes et d'un ordinateur portable pour l'école de Barrou.

- Le très mauvais état des jeux d'extérieurs de l'école de Barrou nécessite son remplacement et cet investissement sera porté au budget 2022.
- Il a été rappelé de remettre en place au plutôt, la commission des repas en y associant les parents d'élèves et les enfants.

- 4) La commission de la communication et de l'information se réunira les jours prochains pour travailler à l'élaboration du bulletin communal qui paraîtra en début d'année prochaine.

Clôture de séance à 21 h 00